

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 septembre 2008**

Décision n° **B-2008-0248**

commune (s) : Lyon 6°

objet : Espace Brotteaux - Aménagement - Attribution du marché de maîtrise d'oeuvre suite à une procédure d'appel d'offres restreint par exception au concours

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics

Rapporteur : Monsieur Buna

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 1^{er} septembre 2008

Compte-rendu affiché le : 9 septembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : Mme Elmalan, MM. Passi, Brachet, Sécheresse, Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas), Peytavin.

Absents non excusés : M. Barge.

Bureau du 8 septembre 2008**Décision n° B-2008-0248**

commune (s) : Lyon 6°

objet : **Espace Brotteaux - Aménagement - Attribution du marché de maîtrise d'oeuvre suite à une procédure d'appel d'offres restreint par exception au concours**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 août 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par délibération n° 2007-4491 en date du 12 novembre 2007, le conseil de Communauté a été informé du lancement d'un appel d'offres restreint et a approuvé la composition de la commission composée en jury, conformément à l'article 74-III (4° alinéa) du code des marchés publics, pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement de l'espace Brotteaux à Lyon 6°.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, après examen des offres sur la base des critères énoncés dans le règlement de la consultation, la commission permanente d'appel d'offres composée en jury, en séance du 27 juin 2008, a classé première l'offre du groupement Ilex-Cap vert-Ma Studio pour un montant de 358 983,31 € TTC.

Le présent rapport concerne l'attribution du marché et l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Attribue le marché de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement de l'espace Brotteaux à Lyon 6°, au groupement Ilex-Cap vert-Ma Studio pour un montant de 358 983,31 € TTC.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que tous les actes contractuels liés.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et suivants - compte 235 510 - fonction 824 - opération 1038.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 septembre 2008.